

### Le secret professionnel et le partage d'informations

#### Objectifs pédagogiques

Informier les participants du cadre législatif et de ses évolutions

Permettre de cerner les enjeux éthiques qui traversent les questions touchant au secret professionnel et à la circulation des informations à caractère confidentiel

Attirer leur vigilance sur les risques encourus

#### Programme

##### Contexte

Objet de travail autant que de réflexions et débats, le secret professionnel constitue surtout un levier de la relation entre les professionnels et le public des structures sanitaires, sociales ou médico sociales. L'extension continue du nombre de professionnels soumis au secret et les ouvertures au partage possible d'informations (« secret partagé ») rendent nécessaire la compréhension et la maîtrise du cadre législatif.

Touchant aux questions de pouvoirs, de professionnalité de chacun ou encore de respect des personnes accueillies, le secret et le partage d'informations sont au cœur de tensions dans la société et dans les institutions. La prise de risque et la responsabilité des professionnels de premier contact avec les personnes obligent à définir avec les cadres et dirigeants des lignes claires, légales et conformes aux valeurs du secteur.

##### Le secret professionnel

- Ses fondements
- Distinguer secret, confidentialité, réserve, discréetion
- Secret médical, secret de l'instruction, secret des clarifications

##### Le partage d'informations

- Les conditions selon les contextes
- La demande d'informations par un tiers extérieur
- La participation à des instances extérieures
- La question du témoignage devant une autorité judiciaire

##### Autour du secret : les points de tension

- En interne, en externe

##### Les outils : principes déontologiques, charte

##### Ethique du secret et du partage

#### Public concerné et prérequis pédagogiques

## PROGRAMME DE FORMATION

Cette formation est ouverte à toute personne responsables associatifs, gestionnaires d'associations et de structures sanitaires, sociales et médico-sociales...

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Pour toute demande d'adaptation liée à une situation de handicap, le service formation de l'Uriopss reste à votre disposition

### Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

15 stagiaires (capacité maximum)

### Intervenant.e.(s)

Laurent PUECH, Formateur

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : [www.uriopss-hdf.fr/formation](http://www.uriopss-hdf.fr/formation)

### Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)

Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Formation à distance qui demande un ordinateur avec connexion internet, caméra et micro

### Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

### Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

#### RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

## PROGRAMME DE FORMATION

### Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

**Référente Handicap** pour l'organisme de formation Uriopss HdF :

Martine BABELA : [m.babela@uriopss-hdf.fr](mailto:m.babela@uriopss-hdf.fr)

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

*Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : [www.uriopss-hdf.fr/formation](http://www.uriopss-hdf.fr/formation)*

### Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).